



KHL.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

D E C R E T

Sommaire :
a/s
Nomination.-

ANNEE 1960 § N° 46 /PCM/DF.

LE PREMIER MINISTRE,

Présenté par
le Directeur
du Personnel,

VU la constitution de la République du Dahomey;
VU le décret du 2 Mars 1960 portant règlement sur la solde et les allocations accessoires du Personnel en service dans les Territoires d'Outre-Mer et les actes qui l'ont modifié;
VU la Convention Judiciaire Franco-Dahoméenne du 16 Septembre 1959;
SUR proposition du Ministre de la Justice, de la Législation et de la Fonction Publique;

D E C R E T E :

ORIGINAL	I	
JORD	I	ARTICLE 1er.- M. AHOUANSON Honoré, Magistrat 5° grade,
PCM	I	5° échelon, nouvellement mis à la disposition de la Ré-
MJLFP	I	publique du Dahomey, est nommé Juge au Tribunal de
FP	I	Cotonou.
MISSION		ARTICLE 2.- M. AHOUANSON, Juge à Cotonou, est affecté
D'AIDE	I	provisoirement à la Section de Natitingou.
DP	I	
SF	5	ARTICLE 3.- Les solde et accessoires de l'intéressé
TRESOR	I	sont imputables au Budget de la Mission d'Aide et de
CD	I	Coopération.
CF	I	
PC	2	ARTICLE 4.- Le Ministre de la Justice, de la Législa-
NATITINGOU	I	tion et de la Fonction Publique est chargé de l'exécu-
MINISTERES	I6	tion du présent décret qui sera enregistré et publié
PRESSE	I	au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

PORTO-NOVO, le 7 MARS 1960

HAUSSAIRE 3
DF 3
Assemblée 3

H. Mag